

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la culture et de l'éducation

**PROVISOIRE
2007/2086(INI)**

6.6.2007

PROJET DE RAPPORT

sur le rôle du sport dans l'éducation
(2007/2086(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur: Pál Schmitt

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
EXPOSÉ DES MOTIFS	7

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur le rôle du sport dans l'éducation (2007/2086(INI))

Le Parlement européen,

- vu les articles 149, 150 et 152 du traité CE,
 - vu le rapport de Helsinki et la déclaration de Nice sur les caractéristiques spécifiques du sport et sa fonction sociale en Europe,
 - vu l'évaluation de la Commission du programme de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES 2004)(COM(2005)0680),
 - vu la recommandation du Conseil de l'Europe pour améliorer l'accès à l'éducation physique et au sport des enfants et des jeunes dans tous les pays européens (Rec(2003)6),
 - vu le Livre vert de la Commission intitulé « Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique : une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques » (COM(2005)0637),
 - vu l'étude publiée par le Parlement européen intitulée « Situation actuelle et perspectives pour l'éducation physique dans l'Union européenne »,
 - vu sa résolution du 13 juin 1997 sur le rôle de l'UE dans le sport¹,
 - vu sa résolution du 29 mars 2007 sur l'avenir du football professionnel en Europe²,
 - vu les articles I-17 et III-282 du traité établissant une Constitution pour l'Europe (Traité constitutionnel),
 - vu l'article 45 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation et les avis de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres et de la commission de l'emploi et des affaires sociales (A6-0000/2007),
- A. considérant que l'éducation physique est la seule matière scolaire qui vise à préparer les enfants à un style de vie sain et qui se concentre sur leur développement physique et mental global, et à leur inculquer d'importantes valeurs sociales telles que l'autodiscipline, la solidarité, l'esprit d'équipe, la tolérance et le fair-play,
- B. considérant que la surcharge pondérale due à un style de vie sédentaire et à une alimentation incorrecte, qui annonce des risques de développer de l'hypertension et du diabète, touche une part de plus en plus grande de la population de l'UE, notamment un enfant sur quatre,

¹ JO C 200 du 30.6.1997, p. 244.

² Textes adoptés, P6_TA(2007)0100.

- C. considérant que l'éducation physique et le sport à l'école font partie des outils les plus importants de l'intégration sociale, mais que pour certaines communautés minoritaires et religieuses, et pour les enfants handicapés, la pleine participation à l'éducation physique soulève de nombreux problèmes insolubles,
- D. considérant que le nombre d'heures de cours consacrées à l'éducation physique a diminué au cours de la dernière décennie non seulement dans l'enseignement primaire, mais également dans l'enseignement secondaire, et qu'il y a d'énormes divergences entre les États membres en ce qui concerne la disponibilité d'établissements et d'équipement,
- E. considérant que les programmes de formation des enseignants d'éducation physique diffèrent sensiblement d'un État membre à l'autre, qu'il y a une tendance de plus en plus répandue à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles par des enseignants qui n'ont pas une formation spécialisée adéquate,
- F. considérant qu'il n'y a pas de coordination appropriée visant à concilier les activités sportives scolaires et parascolaires, à mieux utiliser les infrastructures existantes, et que le lien entre elles varie d'un État membre à l'autre,
- G. considérant que les parents ont un rôle crucial à jouer dans le réseau de partenariats dans ce domaine, et que le soutien parental aux activités sportives des enfants est d'une importance vitale, car ce sont eux qui permettent à leurs enfants d'avoir accès aux établissements et aux programmes,
- H. considérant que le cadre juridique qui régit l'éducation physique et le sport et celui qui régit le financement communautaire de ces activités, sont tous deux incertains,

Dispositions générales

1. demande aux États membres et aux autorités compétentes de s'assurer que l'on mette davantage l'accent sur le développement de la santé dans les programmes d'enseignement scolaire, et de garantir un statut égal à l'éducation physique par rapport aux autres matières dans le programme scolaire;
2. prie les États membres de mener des campagnes d'information sur un style de vie sain, l'activité physique et l'alimentation destinées aux enfants en âge scolaire et à leurs parents;
3. demande aux États membres de considérer, et, le cas échéant de mettre en œuvre, les changements d'orientation de l'éducation physique en tant que matière, en tenant compte des besoins et des attentes des enfants;
4. demande aux États membres d'accepter le principe que le programme scolaire devrait comporter aux moins trois périodes par semaine consacrées à l'éducation physique, tandis que les écoles devraient s'efforcer de dépasser dans la mesure du possible ce minimum requis;
5. attend avec intérêt le Livre blanc sur le sport que la Commission s'apprête à publier prochainement ;

6. se félicite de l'intention de la Commission de publier un Livre blanc sur la nutrition ;
7. salue les réalisations de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AAES 2004), qui a souligné le rôle du sport dans l'éducation et a attiré l'attention sur le vaste rôle social du sport ;
8. demande aux États membres de garantir les conditions de conformité avec le nombre minimal requis de périodes de cours consacrées à l'éducation physique, en sachant que l'exercice régulier contribue sensiblement à réduire les dépenses de soins de santé ;
9. prie les États membres d'accélérer la convergence entre les programmes de formation pour les enseignants d'éducation physique et d'assurer la formation professionnelle continue des éducateurs en éducation physique, et de concevoir un système de contrôle indépendant dans le souci de garantir la qualité ;
10. demande à la Commission de lancer et de soutenir une recherche multidisciplinaire dans le domaine du sport et de l'éducation physique, et de diffuser les meilleures pratiques ; lui recommande de définir les principes fondamentaux de l'enquête paneuropéenne sur les politiques et les pratiques en matière d'éducation physique que le Conseil de l'Europe a définie comme priorité ;
11. demande à la Commission, au Conseil et aux États membres, tout en tenant pleinement compte du principe de subsidiarité, d'établir les cadres et instruments législatifs appropriés qui devraient favoriser une hausse des investissements dans les activités et les infrastructures sportives pour les jeunes ;
12. demande à la Commission de mettre au point des lignes directrices claires sur les règles régissant les aides d'État, établissant quel type d'aide d'état est considéré comme acceptable et nécessaire pour remplir avec succès les fonctions sociales, culturelles, de protection de la santé et éducatives du sport, notamment l'aide financière ou autre accordée par les autorités nationales pour la création ou la modernisation des installations sportives scolaires ;
13. recommande que les fonds structurels européens soient utilisés pour la création et le développement des installations sportives scolaires et autres dans les régions défavorisées ;

Le rôle social du PE

14. demande aux États membres de mettre fin aux restrictions à la participation à l'éducation physique pour des motifs liés au sexe, à la religion ou à l'origine ethnique, et de garantir la possibilité pour les enfants handicapés de participer à l'éducation physique indispensable ;
15. prie les États membres de promouvoir la coopération, et d'améliorer l'échange d'informations entre les écoles et les associations sportives parascolaires, les autorités locales, les organisations bénévoles et de la société civile qui organisent des activités sportives ;
16. prie les États membres de soutenir activement les formes d'activité physique qui peuvent

être réalisées en famille, et d'améliorer le dialogue entre parents, enseignants d'éducation physique et associations sportives parascolaires ;

17. souligne l'importance du rôle éducatif et de la responsabilité des associations et clubs sportifs, comme reconnu dans la déclaration de Nice ;
18. demande à la Commission d'exploiter les expériences du programme « écoles sportives » lancé par la présidence luxembourgeoise et de mettre au point, en coopération avec les États membres, une série de critères uniformes pour l'attribution de ce label, ainsi que les conditions d'un prix sportif européen qui serait attribué en reconnaissance de nouvelles initiatives ;
19. demande à la Commission, sur la base des expériences du programme AEES 2004, dans le cadre des programmes pour l'apprentissage tout au long de la vie, Jeunesse et Europe pour les citoyens, de concevoir de nouvelles initiatives visant à mettre en avant le sport et l'éducation physique et à mieux sensibiliser la société au rôle qu'ils jouent non seulement du point de vue de l'éducation et de la culture, mais aussi en termes d'intégration sociale et de protection de la santé ;
20. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux gouvernements des États membres, au Conseil de l'Europe et au comité international olympique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

I. GÉNÉRALITÉS

Le présent rapport cherche essentiellement à traiter le sport à l'école ainsi que l'éducation physique. L'éducation physique est une matière scolaire obligatoire, qui vise à développer les compétences physiques des élèves ainsi que leur assurance, leur capacité à les utiliser dans une série d'activités. L'activité physique concerne l'acquisition des compétences, le développement des capacités mentales appropriées et la compréhension requise pour la participation aux activités physiques, la connaissance de son propre corps, et ses limites, sa capacité de mouvement et les activités physiques tout au long de la vie dans l'intérêt de la santé.

En revanche, la notion de « sport » est beaucoup plus vaste et est un phénomène social très différent, comprenant différentes formes d'activité physique allant de la compétition de haut niveau à l'activité physique spontanée et informelle en passant par les programmes organisés par les écoles, les clubs ou les communautés.

L'école est l'endroit idéal pour promouvoir l'activité physique et l'attitude positive à l'égard des activités physiques régulières. Les enfants et les adolescents de toutes origines sociales sont présents régulièrement pendant au moins onze ans de leur vie. L'école en général a aussi une fonction première en tant que lieu d'enseignement. Les expériences d'apprentissage précoce sont essentielles pour une participation continue à une activité physique et l'expérience durant l'enfance d'activités sportives dans le programme scolaire ou en dehors est extrêmement importante.

Toutefois, actuellement, on dit souvent que l'école n'atteint pas ses objectifs lorsqu'il s'agit de promouvoir l'activité physique. Donc, la question centrale n'est pas de savoir si l'éducation physique à l'école est utile ou non, mais : **quelles conditions sont nécessaires pour que l'éducation physique ait des résultats bénéfiques ?** C'est la question à laquelle le présent rapport tente de répondre¹.

Questions de santé

L'expansion de l'obésité en Europe, en particulier chez les jeunes, est alarmante et pose un problème de santé publique majeur. Le nombre d'enfants de l'UE touchés par la surcharge pondérale et l'obésité augmenterait, selon les estimations, de plus de 400.000 par an, en plus des 14 millions de personnes de l'UE qui sont déjà en surpoids (y compris au moins 3 millions d'enfants obèses)² ; sur l'ensemble de l'UE-27, le surpoids touche près d'un enfant sur quatre. L'Espagne, le Portugal et l'Italie rapportent des niveaux de surpoids et d'obésité de plus de 30% chez les enfants âgés de 7 à 11 ans. Les taux d'augmentation dans le surpoids et l'obésité chez l'enfant varient, l'Angleterre et la Pologne enregistrant les hausses les plus

¹ Voir également : « Situation actuelle et perspectives pour l'éducation physique dans l'Union européenne », une étude commanditée par le Parlement européen. Auteur : Ken Hardman, Université de Worcester, Bruxelles, 2007.

² COM(2005)0637, Livre vert « Promouvoir une alimentation saine et l'activité physique : une dimension européenne pour la prévention des surcharges pondérales, de l'obésité et des maladies chroniques ».

élevées. En général, les enfants sont moins en forme que les générations des années 1970 et 1980. Ce n'est pas tant dû à une absorption accrue de calories qu'à l'inactivité physique : les enfants ne mangent pas davantage – ils bougent moins.

On constate une tendance marquée à l'excès de poids qui continue de s'accumuler à partir de l'enfance jusqu'à l'âge adulte moyen. Il est donc important d'atteindre un poids corporel idéal tout au long de la vie. En plus de la souffrance humaine qu'elle engendre, les conséquences économiques de l'incidence croissante de l'obésité sont considérables. On estime que dans l'UE, l'obésité représente pas moins de 7% des coûts des soins de santé, et ce chiffre augmentera encore en raison des tendances croissantes à l'obésité.

Par ailleurs, un certain nombre de facteurs liés à l'âge adulte, tels que l'ostéoporose et les maladies cardio-vasculaires trouvent leur origine dans l'enfance, et pourraient être atténués partiellement par une activité physique régulière dès l'enfance.

Il est également prouvé que l'activité régulière peut avoir un effet positif sur le bien-être psychologique des enfants et des jeunes, en particulier sur le plan de l'assurance, notamment dans les groupes défavorisés marqués par les difficultés d'apprentissage ou le manque de confiance en soi.

Compétences sociales, éducation morale, intégration et réduction de la criminalité

Le sport avec ses concepts sous-jacents d'équité et de liberté constitue un terrain propice au développement socio-moral. Le sport et l'éducation physique peuvent offrir un contexte efficace dans lequel la responsabilité personnelle et sociale peut être approfondie. Il a été souligné qu'il y a un lien entre la participation à des activités physiques et sportives et les relations et l'intégration sociales.

Dans les sociétés modernes, les jeunes peuvent moins recourir aux liens sociaux que par le passé. Ceci rend les réseaux sociaux – notamment l'école et la classe – de plus en plus importants. L'exclusion du groupe, l'isolement social, entraînent une tension extrême ; inversement, l'intégration est bonne pour l'estime de soi. L'éducation physique et le sport en général sont considérés comme un moyen important d'action contre les tendances à la désintégration parce que le sport offre une chance d'appartenir à un groupe, de connaître le sentiment du « nous », l'esprit de communauté et la solidarité. Par le sport, on s'approprie des normes, des valeurs et des compétences qui peuvent s'avérer très utiles dans un autre contexte. Il est largement prouvé que le sport a un rôle à jouer dans la prévention du crime, tant dans la réinsertion que dans la prévention de la criminalité.

Toutefois, cela dépend dans une large mesure de la façon dont le sport et l'éducation physique sont enseignés et organisés : la séparation et la marginalisation peuvent aussi être dus au sport !

II. PROBLÈMES IDENTIFIÉS

Un certain nombre de problèmes concernant l'éducation physique dans l'UE ont été relevés :

- **L'orientation générale de l'éducation physique** : bien souvent, les programmes scolaires existants ne fournissent pas d'expériences pertinentes fortes sur le plan

personnel et social et sont contraires aux tendances sociétales dans les activités parascolaires : il y a une orientation vers des programmes d'activités liées aux performances, à la compétition. Si l'éducation physique doit devenir un instrument utilisé pour lutter efficacement contre l'obésité et la surcharge pondérale des enfants, des éléments du programme scolaire qui s'adressent à tous les groupes d'élèves doivent être favorisés. Avec la percée des jeux informatiques comme loisir préféré des enfants, il est de plus en plus nécessaire d'imposer un style de vie actif, sain chez les enfants et les jeunes. Pour ces groupes de jeunes, le contenu traditionnel de l'éducation physique n'a pas grand chose à voir avec leur style de vie ;

- L'éducation physique risque **de plus en plus d'être marginalisée** dans le programme scolaire ; au cours des dernières années, le temps attribué à l'éducation physique dans l'UE s'est peu à peu érodé : depuis 2002, le temps est passé de 121 à 109 minutes par semaine pour l'école primaire, et de 117 à 101 minutes pour l'école secondaire¹ - la recherche recommande que les enfants et les adolescents fassent de l'exercice physique 60 minutes par jour! Il semblerait que le chiffre annoncé officiellement de l'éducation physique à l'école ne corresponde pas à la réalité sur le terrain, car la mise en œuvre ne répond pas aux obligations légales ou aux attentes. Un contrôle réel est nécessaire !
- Un élément lié au précédent est le **sous-financement** des installations sportives; un financement inadéquat pour les installations, l'équipement et leur maintenance et le matériel didactique est particulièrement répandu en Europe centrale, orientale et méridionale; les élèves handicapés souffrent encore plus des conséquences de ce manque de soutien financier.
- Il convient de se pencher davantage sur les programmes des enseignants d'éducation physique afin de soutenir une formation et **une éducation de qualité des enseignants**. Il faut du personnel enseignant compétent et confiant qui soit capable d'élaborer des cours d'éducation physique qui répondent aux questions de santé et qui incitent tous les enfants à participer. Une éducation physique efficace et réussie nécessite des enseignants d'éducation physique spécialisés et bien formés.
- Il y a un gouffre entre l'éducation physique à l'école et les activités para- ou postscolaires. Le **lien entre les activités scolaires et parascolaires** pourrait être renforcé.
- **Insertion** : les minorités ethniques enregistrent des taux de participation aux activités sportives particulièrement faibles. Le problème de la participation apparaît déjà à l'école : à cet égard, les filles musulmanes sont un groupe particulièrement sensible. Un schéma similaire d'accès limité est évident chez les jeunes handicapés. Les jeunes handicapés sont beaucoup moins susceptibles de participer à des activités sportives péri- ou parascolaires.
- Il n'y a pas suffisamment de **données empiriques** dans de nombreux domaines liés au sport, à l'éducation physique et à leurs effets sur l'évolution sociale et sanitaire.

¹ Voir « Situation actuelle et perspectives pour l'éducation physique dans l'Union européenne ».

Ces observations sont la base des recommandations que votre rapporteur suggère dans son rapport en ce qui concerne les mesures à prendre par les organes responsables, que ce soit au niveau européen ou dans les États membres afin d'améliorer le rôle du sport dans l'éducation.